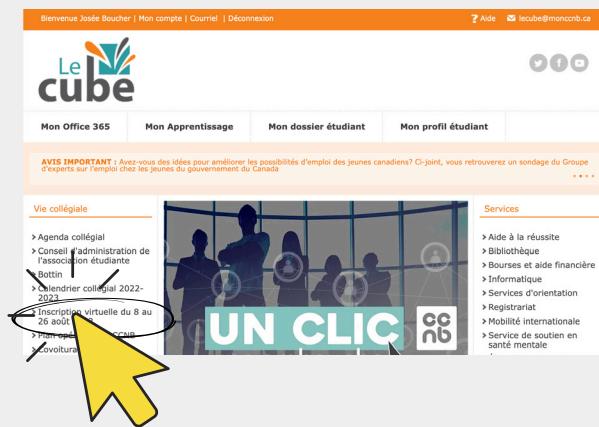


Voici les étapes obligatoires à suivre :



Clique sur le lien suivant : inscription

Assure-toi d'avoir ton nom d'utilisateur et mot de passe pour accéder à ton portail étudiant. Ces informations t'ont été fournies avec ta lettre d'admission.



Une fois branché au portail, clique sur Inscription virtuelle du 1er au 12 décembre. Tu pourras compléter les étapes suivantes :

- Remplir ta fiche d'inscription

Assure-toi d'avoir en main ton numéro d'assurance sociale (à des fins d'impôt.)

- Téléverser tes documents tels que :

- Preuve de parrainage;

Étudiants internationaux

- Passeport;
- Visa;
- Permis d'études;
- Permis de travail (stage)



Paye tes frais pour janvier 2026 en ligne en cliquant ici :

P Payez vos frais

Étudiante et étudiant canadien : 4 029 \$	Session d'hiver 2026	Session d'automne 2026
Droits de scolarité ¹	1 792 \$	1 831 \$
Frais technologiques	153 \$	153 \$
Cotisation étudiante	50 \$	50 \$
Total	1 995 \$	2 034 \$
Dates de paiements ²	Le 9 janvier 2026	Le 11 septembre 2026

Étudiante et étudiant international : 10 866 \$	Session d'hiver 2026	Session d'automne 2026
Droits de scolarité ¹	5 019 \$	5 141 \$
Frais technologiques	153 \$	153 \$
Cotisation étudiante	50 \$	50 \$
Assurance maladie ³	300 \$	
Total	5 522 \$	5 344 \$
Dates de paiements ²	Le 9 janvier 2026	Le 11 septembre 2026

¹ Veuillez noter que le programme de Technologie du génie civil - général coop comporte des frais coop d'un montant de 450 \$ par année collégiale pour les étudiantes et les étudiants canadiens et de 1 250 \$ pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme de Techniques de charpenterie coop, comporte un frais coop de 675 \$ pour la population canadienne et 1875 \$ pour la population internationale.

² Un frais de retard sera appliqué à tous les comptes ayant une somme due après ces dates.

³ Veuillez prendre note que si vous n'êtes pas admissible à l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick, des frais supplémentaires de 924 \$ s'ajouteront à votre couverture d'assurance pour un total de 1 224 \$ par année collégiale.